

Arrêté rectoral du 11 septembre 2024 modifiant la composition de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-8, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R.914-10-20 et R. 914-10-23 ;

VU l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

VU l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

VU l'arrêté rectoral du 29 juin 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

VU le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille organisée du 1er au 8 décembre 2022 ;

VU la proposition du président de l'Inter-Organisations Professionnelles des chefs d'établissement de l'académie de Lille en date du 17 novembre 2022 ;

VU l'arrêté rectoral du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille, modifié les 4 juillet, 20 décembre 2023 et 13 mars 2024 ;

CONSIDERANT que Madame Isabelle DELAPORTE a fait valoir ses droits à la retraite ;

CONSIDERANT la proposition du président de l'Inter-Organisations Professionnelles des chefs d'établissement de l'académie de Lille en date du 5 septembre 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral en date du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille modifié est modifié comme suit :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- MME CABUIL Valérie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- M. PIERRE Paul-Éric, secrétaire général de l'académie de Lille

- M. COTTET Olivier, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- MME GUILLAUME Audrey, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- M. CATTIAUX Albin, doyen des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
- MME BREST Carole, doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique – enseignement général – information et orientation

b) Représentants suppléants

- M. VAUTHEROT Sébastien, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille
- MME DUFRECHOU Sylvie, cheffe du département de l'enseignement privé
- M. LEFEVRE Stéphane, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- M. DELAHAYE Axel, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement privé
- MME PLANCQ Delphine, vice-doyenne des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
- M. DEDEKEN Frédéric, inspecteur de l'éducation nationale – sciences et techniques industrielles

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- MME MAIRESSE Brigitte, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé La Sagesse à Valenciennes (Snec – CFTC)
- M. LYSENSOONE André, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé La Malassise à Longuenesse (Snec – CFTC)
- M. INGELAERE Arnaud, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé Fondation Depoorter à Hazebrouck (Snec – CFTC)
- MME BECK Nadia, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC – Jehanne d'Arc à Tourcoing (SEP CFDT 59/62)
- M. SZYKULLA Philippe, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège privé Saint Jude à Armentières (SEP CFDT 59/62)
- MME LANOY Jaëlle, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé Sainte Claire à Lille (SEP CFDT 59/62)

b) Représentants suppléants

- M. COUTEL Yann, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège privé La Croix Blanche à Bondues (Snec – CFTC)
- MME THILLIEZ Malika, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC-Jehanne d'Arc à Tourcoing (Snec – CFTC)
- MME LECOEUR Marie, échelle de rémunération des professeurs agrégés, lycée privé Baudimont à Arras (Snec – CFTC)
- M. LIMBOURG Camille, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé Jeannine Manuel à Marcq-en-Baroeul (SEP CFDT 59/62)
- MME ALBA Laure, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé Saint Paul à Lens (SEP CFDT 59/62)
- M. MEULEBROUCK Olivier, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC-LICP à Tourcoing (SEP CFDT 59/62)

Article 2

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants titulaires

- Monsieur DEVULDER Nicolas, chef d'établissement du lycée privé Notre-Dame d'Annay à Lille (UNETP)
- M. VASSEUR Didier, chef d'établissement du collège privé Saint Robert à Merville (UNETP)
- M. DELERUE Vincent, chef d'établissement du collège privé Saint Winoc à Bergues (SNCEEL)
- M. BONNEL Adrien, chef d'établissement des collèges et lycées privés Sainte Marie à Beaucamps-Ligny (SNCEEL)
- MME LEVEQUE Laurence, cheffe d'établissement du collège privé Saint Joseph à Comines (SYNADIC)
- M. BLOKKEEL Jérôme, chef d'établissement des lycées et lycées professionnels privés E.P.I.D. et du lycée privé Vauban à Dunkerque (SYNADIC)

b) Représentants suppléants

- M. DUPONT Dominique, chef d'établissement du lycée privé Saint Vincent de Paul et du lycée professionnel privé Notre Dame du Sacré Cœur à Loos (UNETP)
- M. LEROY Christophe, chef d'établissement du lycée privé Ozanam et du lycée professionnel privé EPIL à Lille (UNETP)
- M. DEPRECCQ Antoine, chef d'établissement des collèges et lycées privés Sainte Odile à Lambersart (SNCEEL)
- M. CHUEPO Jean-Marie, chef d'établissement des collèges et lycées privés Saint Jean à Douai (SNCEEL)
- MME JOOS Chantal, cheffe d'établissement du collège privé Saint Joseph à Lille (SYNADIC)
- M. BALIQUE Jean-Christophe, chef d'établissement des collèges et lycées professionnels privés Jean-Paul II à Denain (SYNADIC)

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- MME CABUIL Valérie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- ou son représentant en cas d'empêchement

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 11 septembre 2024



Valérie CABUIL